

Informations de base	
<p>2021/0003(NLE) NLE - Procédures non législatives</p> <p>Accord UE/Thaïlande: modification des concessions pour l'ensemble des contingents tarifaires de la liste CLXXV de l'Union européenne à la suite du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne</p> <p>Subject</p> <p>6.20.01 Accords et relations dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) 6.20.04 Code des douanes de l'Union, tarifs douaniers, accords préférentiels, règles d'origine</p> <p>Zone géographique</p> <p>Thaïlande</p>	Procédure terminée

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	INTA Commerce international	HAUTALA Heidi (Greens /EFA)	28/01/2021
		Rapporteur(e) fictif/fictive KELLY Seán (EPP) KUMPULA-NATRI Miapetra (S&D) HAHN Svenja (Renew) ZHRADIL Jan (ECR) LANCINI Danilo Oscar (ID) MAUREL Emmanuel (The Left)	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	AGRI Agriculture et développement rural	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	PECH Pêche	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne			

Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire
	Agriculture et développement rural	WOJCIECHOWSKI Janusz

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
19/01/2021	Document préparatoire	COM(2021)0007	
08/02/2021	Publication de la proposition législative	05444/2021	
17/05/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
25/05/2021	Vote en commission		
31/05/2021	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A9-0180/2021	
23/06/2021	Décision du Parlement	T9-0304/2021	Résumé
13/07/2021	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
30/07/2021	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2021/0003(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Approbation du Parlement
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 218-p6 Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 207-p2
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	INTA/9/05149

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE689.590	01/03/2021	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A9-0180/2021	31/05/2021	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T9-0304/2021	23/06/2021	Résumé
Conseil de l'Union				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Document de base législatif		05444/2021	08/02/2021	
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé

Acte final

Décision 2021/1234
JO L 274 30.07.2021, p. 0055

Accord UE/Thaïlande: modification des concessions pour l'ensemble des contingents tarifaires de la liste CLXXV de l'Union européenne à la suite du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne

2021/0003(NLE) - 23/06/2021 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 638 voix pour, 49 contre et 6 abstentions, une résolution législative sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord entre l'Union européenne et le Royaume de Thaïlande au titre de l'article XXVIII de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de 1994 relatif à la modification des concessions pour l'ensemble des contingents tarifaires de la liste CLXXV de l'UE à la suite du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne.

Suivant la recommandation de la commission du commerce international, le Parlement a **donné son approbation** à la conclusion de l'accord.

Pour rappel, l'Union européenne a officiellement lancé en octobre 2018 le processus de négociation (au titre de l'article XXVIII de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de 1994) avec plusieurs membres de l'OMC à Genève.

Les négociations reposent sur une «approche commune» développée en 2017 par l'Union et le Royaume-Uni sur la façon de répartir les engagements quantitatifs contenus dans la liste OMC de l'Union à 28 en ce qui concerne les 143 contingents tarifaires de l'Union dans le cadre de l'OMC pour des produits agricoles, halieutiques et industriels.

Le principe à la base de la méthode appliquée se fonde sur les flux commerciaux dans l'Union à 27 et dans le Royaume-Uni pendant une période de référence représentative (de trois ans entre 2013 et 2015) pour tous les contingents tarifaires de l'OMC. La méthode de répartition convenue est décrite en détail dans le [règlement \(UE\) 2019/216](#) du Parlement européen et du Conseil.

Le 15 juin 2018, le Conseil a autorisé la Commission à lancer des négociations au titre de l'article XXVIII du GATT avec les membres de l'OMC concernés en vue de répartir les concessions OMC de l'Union en matière de contingents tarifaires.

Les négociations avec la Thaïlande ont débouché sur un accord qui a été paraphé le 7 janvier 2021 à Genève.